

## SÉNAT

Le mardi 28 octobre 1969

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada des mercredi 23 juillet, 13 et 27 août, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre 1969, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1955 au 30 juin 1969.

Copies des Règlements Nos 1 et 2 de la Société pour l'expansion des Exportations, établis le 29 septembre 1969, en conformité de l'article 16(3) de la Loi sur l'expansion des exportations, chapitre 39, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport sur l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952.

Copies des Ordonnances modificatrices Nos 12, 13, 14, 15 et 16 édictées par le Président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Règles et Ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada, en conformité de l'article 88(2) de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, chapitre 98, S.R.C., 1952.

Copies d'un document intitulé: «Procédure en salle d'audience» régissant les séances de la Cour de l'Échiquier du Canada, adopté par le Président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada, le 13 août 1969.

Copies des règles de la Cour de l'Échiquier, applicables à partir du 7 septembre 1969, établies en conformité de l'article 87 de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, en vue d'assurer le respect des dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Copies des Ordonnances modificatrices Nos 11 et 12, en date du 21 octobre 1968 et du 31 juillet 1969, respectivement, faites par le Président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux

Règles et Ordonnances générales, pour réglementer la pratique et la procédure dans les causes relevant de la juridiction d'amirauté de la Cour de l'Échiquier du Canada, en conformité de l'article 31(4) de la Loi sur l'Amirauté, chapitre 1, S.R.C., 1952

Ordonnance générale des juges de la Cour suprême du Canada, en date du 29 avril 1969, modifiant les règles de la Cour suprême du Canada, en conformité de l'article 103 de la Loi sur la Cour suprême, chapitre 259, S.R.C., 1952, modifiée par le chapitre 355 S.R.C., 1952 et le chapitre 48, Statuts du Canada, 1956.

Rapport du ministère des Postes pour l'année financière close le 31 mars 1968, en conformité de l'article 77 de la Loi sur les postes, chapitre 212, S.R.C., 1952.

Premier rapport sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional à partir de la date de la mise en vigueur jusqu'au 20 octobre 1969, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport, en date du 15 juillet 1969, de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, concernant la distribution et la vente d'essence et de produits connexes dans la région de Sudbury.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE—REPRODUCTION DANS LES «PROCÈS-VERBAUX»

L'honorable Paul Martin propose, de l'assentiment du Sénat, que le rapport du bibliothécaire du Parlement, présenté par Son Honneur le Président et déposé le jeudi 23 octobre 1969, soit reproduit en appendice dans les *Procès-verbaux* du Sénat de ce jour et fasse partie des dossiers permanents du Sénat.

(La motion est adoptée.)

## L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

CONFÉRENCE GÉNÉRALE À TRINITÉ ET TOBAGO—L'AJOURNEMENT DU DÉBAT

Autorisation ayant été accordée de revenir aux interpellations.

L'honorable John J. Connolly prend la parole, en conformité de l'avis suivant:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la 15<sup>e</sup> Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Trinité et Tobago, du 5 au 18 octobre 1969.